

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 916

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 57, substituer aux mots :

« sur le territoire »

les mots :

« dans le ressort territorial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.